



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



académie
Aix-Marseille

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Pôle Cabinet/Secrétariat

Dossier suivi par
Véronique Valdivia-García
Téléphone
04 90 27 76 06
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
ce.cabinet-ia84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avignon, le 3 septembre 2015

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants

s/c de Mesdames et Messieurs les directeurs
s/c Mesdames et Messieurs les IEN
chargés de circonscription

Objet : Présentation de l'Accompagnement en Sciences et Technologie à l'école Primaire (ASTEP)

L'accès à la culture scientifique et technologique est l'un des objectifs fixés par le socle commun de connaissances et de compétences. La pratique de la démarche d'investigation, la maîtrise progressive et la mobilisation de connaissances dans divers domaines scientifiques sont nécessaires dès les premières années de la scolarité obligatoire.

L'accompagnement en sciences et technologie à l'école primaire (ASTEP) est une des actions conduites au niveau national avec le concours de l'Académie des sciences.

Depuis janvier 2011, dans le cadre de l'ASTEP, les classes du département de Vaucluse peuvent bénéficier d'un accompagnement scientifique et technologique donné par des scientifiques, des chercheurs ou des étudiants de l'Université d'Avignon et Pays de Vaucluse. Ce partenariat vise à permettre aux élèves de s'approprier les connaissances scientifiques par une démarche d'investigation en les construisant eux-mêmes.

Si l'accompagnement en sciences et technologie a pour enjeu de stimuler la curiosité, l'esprit critique et l'autonomie des élèves et de créer des vocations dès le plus jeune âge, il se distingue des autres formes d'interventions en associant les élèves, l'enseignant et le scientifique dans une logique d'enrichissement mutuel et de partage de compétences.

Les modalités du travail attendu, les rôles de chacun ainsi que le travail réalisé par les enseignants depuis trois ans est consultable sur le site ASTEP du département.

En cette nouvelle année scolaire, l'ASTEP est ouvert à toutes les classes de Vaucluse, tous cycles confondus et fait l'objet d'une inscription en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.astep84.ac-aix-marseille.fr/spip/spip.php?article329>

.../...



Tout professeur inscrit au dispositif ASTEP bénéficie d'une aide spécifique pour l'enseignement des sciences (trois journées de formation sont prévues au Plan Départemental de Formation).

En contrepartie, cela suppose de la part de chacun un certain engagement : utilisation obligatoire de son adresse de messagerie électronique académique, élaboration et mise à disposition de documents (fiches de préparation de séquences, bilan d'activité), respect d'un calendrier, participation trois journées de formation annuelles.

L'inscription sera soumise à l'avis de l'Inspecteur de circonscription. Une commission présidée par l'inspecteur en charge de la mission science sélectionnera les candidatures retenues. L'inscription à l'action ASTEP est une première étape et ne valide en rien la participation à l'action. La clôture des inscriptions est fixée au 17 octobre 2015.



Dominique BECK